Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement de travailleur handicapé par voie contractuelle, BAP J, Adjoint.e en gestion administrative, organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,

- Vu l'article L. 5212-13 du code du travail dressant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;

- Vu la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées ;

- Vu le code général de la fonction publique et son Livre Ier relatif aux droits, obligations et protection des fonctionnaires ;

- Vu le code général de la fonction publique et ses articles L352-1, L352-2, L352-3, L352-4 et L 352-6 relatifs aux conditions d'accès à un emploi public par la voie d'un recrutement réservé à certaines catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;

- Vu la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;

- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

- Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ;

- Vu la circulaire interministérielle FP4-fonction publique n° 1902 et 2B-budget n° 97-373 du 13 mai 1997 prise en application du décret du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle.

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement de travailleur handicapé par voie contractuelle, BAP J, Technicien-ne en Gestion financière et comptable, organisé par l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est composée ainsi qu'il suit :

Mme Séverine DUCLOS, Assistante ingénieure, présidente, ENS de Lyon
Mme Claire Marie BARERA-MICHEL, Technicienne de recherche et de formation, membre, École Nationale Supérieure d Architecture de Saint-Étienne
M. Thibaut CHAMBRIARD, Attaché d'administration d'Etat, correspondant handicap, ENS de Lyon
Mme Léa VERZILLI, Technicienne de recherche et de formation, suppléante, ENS de Lyon

Article 2 : Le président de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lyon, le 30/04/2026

Pour le président de l'ENS et par délégation
La Directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines et de la qualité de vie au travail

Yasmina CHAMS